



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 mars 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

Mention est faite au procès-verbal que madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, présente le rapport financier aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2011

CM-201103071 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2011

2 Adoption des procès-verbaux

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2011

- 3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Rapport des commissions**
- 5 Rapport des services**
- 5.1 Adoption de la Politique du respect de la personne
- 5.2 Participation au Plan d'action - Programme de prévention en sécurité - Montréal-Est 2011 et autorisation d'une dépense de 15 000 \$ à cet effet
- 5.3 Accréditation de l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est inc. à titre d'organisme de catégorie " C ", volet communautaire
- 5.4 Vacant
- 5.5 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 48 - 50, avenue Broadway à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12
- 5.6 Compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 11305 - 11307, rue Notre-Dame à maintenir 10 unités de stationnement au lieu de 12
- 5.7 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme de madame Nathalie Laporte à titre de membre représentant les résidents
- 5.8 Adoption de la Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec
- 5.9 Autorisation aux employés municipaux de procéder à une collecte de fonds pour Opération Enfant Soleil dans le cadre de la journée des employés
- 5.10 Dépôt du rapport financier 2010
- 5.11 Dépôt du rapport du vérificateur externe
- 5.12 Remplacement du nom de l'avenue « Monarque » par « Laganière »
- 6 Règlement**
- 6.1 Avis de motion - Règlement concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété
- 6.2 Règlement 712-11 - Règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 1.5 « terminologie », de même que pour supprimer la numérotation de chacune des définitions et de remplacer le paragraphe 3^o de l'article 6.1 « nécessité du certificat d'autorisation » - Adoption
- 6.3 Règlement 713-81 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les abris d'hiver servant à protéger l'entrée d'un bâtiment - Adoption
- 6.4 Règlement 713-82 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec - Adoption
- 6.5 Règlement 713-83 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'introduire de nouvelles normes d'aménagement paysager pour les usages non résidentiels - Adoption
- 6.6 Règlement 715-5 - Règlement modifiant le règlement 715 - *Règlement de construction* - et ses amendements afin d'intégrer de nouvelles normes d'immunisation des constructions, ouvrages et travaux réalisés dans la plaine inondable - Adoption
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Entretien des arbres pour l'année 2011 par la Firme Service d'arbres Nature et autorisation d'une dépense, à cet effet, de 46 424,15 \$ incluant toutes taxes
- 7.2 Achat de logiciels informatiques auprès de Softchoice et autorisation d'une dépense, à cet effet, de 94 007,75 \$ incluant toutes taxes
- 7.3 Contrat pour la fourniture et la distribution des bacs roulants auprès de Nova Envirocom inc. pour un montant de 67 322,27 \$ incluant toutes taxes pour la collecte des déchets domestiques
- 7.4 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 pour un montant de 251 751,16 \$ incluant toutes taxes
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Décision sur le lien d'emploi de monsieur Gilles Therrien à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Prêt d'une salle du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue du bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles le 2 octobre 2011
- 10.2 Demande de location au tarif réduit de la glace du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'un tournoi des employés des supermarchés Provigo, Maxi et Loblaws du Québec et de l'Ontario
- 10.3 Prêt de l'autobus de la Ville à l'Association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour une sortie à la cabane à sucre le 30 mars 2011 et autorisation d'une dépense de 401,50 \$ à cet effet
- 10.4 Prêt de la salle 6 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'une formation sur la sécurité nautique pour les embarcations de plaisance le 7 avril 2011
- 10.5 Entériner le prêt de l'autobus de la Ville au Club des retraités de XSTRATA CCR pour une sortie à la cabane à sucre le 8 mars 2011 et de la dépense de 521 \$ à cet effet
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2011

CM-201103072

2

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne-St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201103073 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 21 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DES SERVICES 5

ADOPTION DE LA POLITIQUE DU RESPECT DE LA PERSONNE

CM-201103074 5.1

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* inclut des dispositions particulières concernant le harcèlement psychologique;

Considérant que la Ville de Montréal-Est tient à maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement psychologique;

Considérant l'importance d'effectuer de la prévention auprès des employés afin d'éviter qu'un employé soit victime d'harcèlement psychologique;

Considérant l'importance de rappeler aux employés l'existence de cette politique afin de dissuader les employés d'adopter un tel comportement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique du respect de la personne;

De désigner la direction générale comme responsable de l'application et du suivi de cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AU PLAN D'ACTION - PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ - MONTRÉAL-EST 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 15 000 \$ À CET EFFET

CM-201103075 5.2

Considérant que le Programme de prévention en sécurité - Montréal-Est 2011 vise plusieurs volets :

- Sécurité domiciliaire,
- Appropriation des espaces publique et prévention du vol,
- Promotion et activités de mobilisation,
- Activités de sensibilisation / promotion / mobilisation des jeunes,
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des familles,
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des aînés,
- Sécurité publique et civile;

Considérant que le programme vise toutes les catégories d'âge;

Considérant que ce programme vise la sécurité des citoyens;

Considérant que les citoyens dans certains secteurs réclament une sécurité accrue;

Considérant qu'il s'agit d'un programme de 452 heures pour la première année.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le Programme de prévention en sécurité pour l'année 2011 pour Montréal-Est par le Groupe TANDEM et d'autoriser une dépense de 15 000 \$ à cette fin;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, le contrat de service entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCREDITATION DE L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST INC.
À TITRE D'ORGANISME DE CATÉGORIE " C ", VOLET COMMUNAUTAIRE

CM-201103076

5.3

Considérant la demande d'accréditation déposée par l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles Montréal-Est inc. à titre d'organisme communautaire, catégorie " C ";

Considérant les dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire;

Considérant que la nature du champ d'intervention de l'organisme est l'aide à la personne;

Considérant que l'organisme répond aux besoins des personnes âgées;

Considérant les différents services offerts par cet organisme;

Considérant que l'organisme sera classé organisme communautaire de catégorie C;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accréditer l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles Montréal-Est inc. à titre d'organisme de catégorie " C ", volet communautaire, et ce, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

5.4

COMPENSATION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AFIN D'AUTORISER LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 48 - 50, AVENUE BROADWAY À MAINTENIR 10 UNITÉS DE STATIONNEMENT AU LIEU DE 12

CM-201103077

5.5

Considérant la demande de maintenir 10 unités de stationnement en lieu et place des 12 unités exigées par le règlement 713 - *Règlement de zonage* pour les immeubles situés aux 48 - 50, avenue Broadway;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2011.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter une compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 48 - 50, avenue Broadway à maintenir 10 unités de stationnement au lieu des 12 unités réglementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AFIN D'AUTORISER LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 11305 - 11307, RUE NOTRE-DAME À MAINTENIR 10 UNITÉS DE STATIONNEMENT AU LIEU DE 12

CM-201103078

5.6

Considérant la demande de maintenir 10 unités de stationnement en lieu et place des 12 unités exigées par le règlement 713 - *Règlement de zonage* pour les immeubles situés aux 11305 - 11307, rue Notre-Dame;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter une compensation financière de 2 000 \$ afin d'autoriser les immeubles situés aux 11305 - 11307, rue Notre-Dame à maintenir 10 unités de stationnement au lieu des 12 unités réglementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE MADAME NATHALIE LAPORTE À TITRE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LES RÉSIDENTS

CM-201103079

5.7

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un membre au Comité consultatif d'urbanisme choisi parmi les résidents à la suite du décès de monsieur Daniel Gélinas.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De nommer madame Nathalie Laporte à titre de membre choisi parmi les résidents au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PARTICIPATION DES CONSEILLERS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CM-201103080

5.8

Considérant que le Conseil a demandé d'établir des règles de participation des élus aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec pour les prochaines années.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

De mandater le directeur général comme responsable de l'application et du suivi de cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE PROCÉDER À UNE COLLECTE DE FONDS POUR OPÉRATION ENFANT SOLEIL DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES EMPLOYÉS LE 16 JUIN 2011

CM-201103081

5.9

Considérant que la Ville organise depuis 2009 une journée des employés;

Considérant que cette journée a pour but de démontrer notre reconnaissance aux employés, de resserrer des liens entre eux, d'apprendre à mieux se connaître, de provoquer une occasion pour créer des contacts entre les groupes d'employés, d'augmenter le sentiment d'appartenance et de mobiliser les employés;

Considérant que, cette année, le comité organisateur propose d'intégrer un aspect communautaire à cette journée et souhaite organiser, au cours de l'avant-midi, une collecte de fonds et de remettre la somme amassée à l'organisme Opération Enfant Soleil;

Considérant que les différentes activités envisagées pour amasser les fonds sont les suivantes :

- Collecte dans la rue (barrage routier),
- Lavothon,
- Permettre à des employés ayant des talents particuliers en artisanat de vendre leurs objets et de verser en contrepartie une portion des fonds amassés,
- Vendre des conseils en horticulture en échange d'un don pour la cause,
- Vendre des articles promotionnels de la Ville en échange d'un don pour la cause,
- Vendre des coupons aux employés leur permettant de courir la chance de gagner une journée de congé, et ce, en échange d'un don pour la cause. Les coupons seraient vendus au coût minimum de 5 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le comité organisateur de la journée des employés à organiser une levée de fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil et de permettre, à cette fin, l'utilisation des services des employés et des équipements municipaux;

De mandater la chef de division – Ressources humaines pour entreprendre toutes les démarches utiles pour l'obtention des permis ou autorisations qui pourraient être nécessaires pour la tenue de cette journée des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2010

CM-201103082

5.10

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CM-201103083

5.11

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

REMPLACEMENT DU NOM DE L'AVENUE « MONARQUE » PAR « LAGANIÈRE »

CM-201103084

5.12

Considérant que le groupe C.-Laganière célèbre le cinquantenaire de l'entreprise à Montréal-Est;

Considérant que cette entreprise est située au 39, avenue Monarque depuis sa fondation;

Considérant la demande de monsieur Guy Laganière, président du groupe C.-Laganière, pour remplacer le nom de l'avenue « Monarque » par « Laganière » afin de souligner cet événement;

Considérant qu'outre cette entreprise, il n'existe qu'une seule autre adresse civique sur cette avenue, pour un immeuble appartenant au CN, soit le 46 avenue Monarque, lequel est utilisé comme cour de triage;

Considérant que, selon le recueil Toponymie de la Ville de Montréal-Est, préparé par monsieur Germain Goyer et madame Line Croteau, le nom « Monarque » aurait été attribué à cette avenue en l'honneur, semblerait-il, d'un monsieur Monarque, ingénieur français employé à l'Imperial Oil;

Considérant qu'aucun document dans les archives de la Ville ne nous permet de retracer l'identité complète de cette personne, ni d'ailleurs les motifs à l'appui desquels la décision fut prise de nommer cette avenue en son honneur;

Considérant que, malgré nos recherches auprès de l'Ordre des ingénieurs du Québec, il nous a été impossible de retracer un ingénieur portant ce nom et qui aurait travaillé à l'Imperial Oil;

Considérant qu'il nous est impossible de retracer des descendants de monsieur Monarque du fait de l'imprécision des renseignements disponibles concernant cette personne.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le remplacement du nom de l'avenue « Monarque » par avenue « Laganière »;

De mandater m^e Sergerie, greffier, pour entreprendre toutes démarches utiles pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONVERSION D'IMMEUBLES LOCATIFS EN COPROPRIÉTÉ

CM-201103085

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que sera présenté, à une prochaine séance, un règlement concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété.

RÈGLEMENT 712-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - *RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS)* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES DÉFINITIONS À L'ARTICLE 1.5 « TERMINOLOGIE », DE MÊME QUE POUR SUPPRIMER LA NUMÉROTATION DE CHACUNE DES DÉFINITIONS ET DE REMPLACER LE PARAGRAPHE 3⁰ DE L'ARTICLE 6.1 « NÉCESSITÉ DU CERTIFICAT D'AUTORISATION » - ADOPTION

CM-201103086

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 712-11 - Règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin d'ajouter de nouvelles définitions à l'article 1.5 « terminologie », de même que pour supprimer la numérotation de chacune des définitions et de remplacer le paragraphe 3⁰ de l'article 6.1 « nécessité du certificat d'autorisation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-81 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES ABRIS D'HIVER SERVANT À PROTÉGER L'ENTRÉE D'UN BÂTIMENT - ADOPTION

CM-201103087

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-81 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les abris d'hiver servant à protéger l'entrée d'un bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-82 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES AINSI QUE LES COTES DE CRUES DU FLEUVE SAINT-LAURENT ÉMISES PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC - ADOPTION

CM-201103088

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 713-82 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que les cotes de crues du fleuve Saint-Laurent émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-83 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTRODUIRE DE NOUVELLES NORMES D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LES USAGES NON RÉSIDENTIELS - ADOPTION

CM-201103089

6.5

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 713-82 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'introduire de nouvelles normes d'aménagement paysager pour les usages non résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 715-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 715 - *RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DE NOUVELLES NORMES D'IMMUNISATION DES CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA PLAINE INONDABLE - ADOPTION

CM-201103090

6.6

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 715-5 - Règlement modifiant le règlement 715 - *Règlement de construction* - et ses amendements afin d'intégrer de nouvelles normes d'immunisation des constructions, ouvrages et travaux réalisés dans la plaine inondable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

ENTRETIEN DES ARBRES POUR L'ANNÉE 2011 PAR LA FIRME SERVICE D'ARBRES NATURE ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE, À CET EFFET, DE 46 424,15 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201103091

7.1

Considérant que 2 entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet d'entretien des arbres pour l'année 2011;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 mars 2011;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat d'entretien des arbres pour l'année 2011 (Projet DTP2011-05) à la firme Service d'arbres Nature inc., pour le prix de 46 424,15 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES AUPRÈS DE SOFTCHOICE ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE, À CET EFFET, DE 94 007,75 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201103092

7.2

Considérant que 3 entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet d'acquisition de logiciels informatiques;

Considérant que 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 mars 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de division - Informatique.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de division - Informatique, et d'adjuger le contrat pour l'achat de logiciels informatiques (Projet INF2011-01) à la firme Softchoice, pour le prix de 94 007,75 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION DES BACS ROULANTS AUPRÈS DE NOVA ENVIROCOM INC. POUR UN MONTANT DE 67 322,27 \$ INCLUANT TOUTES TAXES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

CM-201103093

7.3

Considérant la demande de soumissions publiques pour la fourniture et la distribution des bacs roulants pour la collecte des déchets domestiques publiée sur le site internet SE@O et dans l'édition du journal Avenir, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques;

Considérant que 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la fourniture et la distribution des bacs roulants pour la collecte des déchets domestiques à Nova Envirocom inc. au prix de sa soumission, soit 67 322,27 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012 POUR UN MONTANT DE 251 751,16 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201103094

7.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du Regroupement des municipalités en vue d'un achat commun d'assurance collective;

Considérant que le Groupe financier AGA inc. a déposé son rapport final de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que, suite au processus d'appel d'offres public effectué en novembre 2008, nous avons bénéficié d'un prix garanti pour 2 ans à compter du 1^{er} avril 2009;

Considérant que nous sommes au premier renouvellement d'un contrat;

Considérant l'évolution du dossier de réclamations et de l'expérience de la dernière année;

Considérant que les frais d'administration (11.5%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Considérant que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers et contractuels établis dans sa soumission lors de l'appel d'offres;

Considérant les ajustements négociés par AGA et acceptés par SSQ Groupe financier;

Considérant que Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 et autoriser une dépense, à cette fin, de 251 751,16 \$ incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DÉCISION SUR LE LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR GILLES THERRIEN À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201103095 9.1

Considérant que la période de probation de 520 heures à temps régulier de monsieur Gilles Therrien à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics devrait se terminer au cours de la semaine du 8 avril 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de maintenir le lien d'emploi avec monsieur Gilles Therrien à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics puisqu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

PRÊT DU GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LA TENUE DU BAL DES AÎNÉS ORGANISÉ PAR LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES LE 2 OCTOBRE 2011

CM-201103096 10.1

Considérant la demande reçue de la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles;

Considérant la recommandation de madame madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs à l'effet de prêter le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue du bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles le 2 octobre 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs, et de prêter le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet à la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour la tenue du bal des aînés le 2 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE LOCATION AU TARIF RÉDUIT DE LA GLACE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LA TENUE D'UN TOURNOI DES EMPLOYÉS DES SUPERMARCHÉS PROVIGO, MAXI ET LOBLAWS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

CM-201103097

10.2

Considérant la demande de location au tarif réduit de la glace du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'un tournoi des employés des supermarchés Provigo, Maxi et Loblaws du Québec et de l'Ontario;

Considérant la recommandation de madame madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et de ne pas accorder de tarif réduit pour la location de la glace du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'un tournoi des employés des supermarchés Provigo, Maxi et Loblaws du Québec et de l'Ontario.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 30 MARS 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 401,50 \$ À CET EFFET

CM-201103098

10.3

Considérant la demande de l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour une sortie à la cabane à sucre le 30 mars 2011;

Considérant que l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles est désormais un organisme accrédité par la Ville de catégorie « C »;

Considérant que l'utilisation de l'autobus pour cet événement représente une dépense d'environ 401,50 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et de prêter l'autobus de la Ville à l'association des bénévoles de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour une sortie à la cabane à sucre le 30 mars 2011 aux conditions établies par la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire* pour les organismes de catégorie « C ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE LA SALLE 6 DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LA TENUE D'UNE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE POUR LES EMBARCATIONS DE PLAISANCE LE 7 AVRIL 2011

CM-201103099

10.4

Considérant la demande reçue pour le prêt de la salle 6 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'une formation sur la sécurité nautique pour les embarcations de plaisance le 7 avril 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter la salle 6 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'une formation sur la sécurité nautique pour les embarcations de plaisance le 7 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LE PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE AU CLUB DES RETRAITÉS DE XSTRATA CCR POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 8 MARS 2011 ET DE LA DÉPENSE DE 521 \$ À CET EFFET

CM-201103100

10.5

Considérant la demande du Club des retraités de XSTRATA CCR pour une sortie à la cabane à sucre le 8 mars 2011;

Considérant que l'utilisation de l'autobus pour cet événement a représenté une dépense d'environ 521 \$.

Considérant la recommandation de madame madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs de prêter l'autobus de la Ville au Club des retraités de XSTRATA CCR pour une sortie à la cabane à sucre le 8 mars 2011 et d'autoriser une dépense de 521 \$ à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201103101

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier